

Zaventem, 11 avril 2016.

Communiqué syndical

Ce gouvernement de la Hache persiste et signe dans le démantèlement du statut de la Fonction publique.
La police est épargnée de prime abord.
Mais nous comptons sur notre ministre de l'Intérieur pour que cela continue !

C'est par les médias que nous apprenons les décisions prises par le gouvernement au cours de ce contrôle budgétaire de printemps.

Il faut constater qu'on a encore jugé utile une série de mesures préjudiciables du statut de la Fonction publique. Un certain nombre de ces mesures – comme la suppression de la bonification de diplôme – ne sont pas neuves puisqu'elles avaient déjà été décidées mais pas encore exécutées.

En ce qui concerne l'impact réel pour notre secteur des autres mesures, il est encore très difficile à déterminer, vu que nous ne disposons pas de textes (le Cabinet non plus, d'ailleurs) ; mais il semble que la police a été épargnée de nombre de ces mesures.

En ce qui concerne les tantièmes et le raboutage des différents systèmes de fin de carrière, il faudra attendre quelle proposition le Comité national des Pensions fera au sujet de notre secteur dans le cadre du volet « métiers lourds ».

En effet, ce Comité national des Pensions est chargé de développer une proposition avec des critères génériques. Le travail de policiers entre dans ces critères parmi lesquels la pénibilité et la dangerosité de l'emploi. Cela a d'ailleurs été confirmé par le ministre de l'Intérieur dans le rapport au Roi de l'AR portant le cadre nouveau de fin de carrière avec la fameuse NAPAP :

« Les circonstances dans lesquelles les policiers doivent œuvrer sont en tous temps potentiellement dangereuses voire extrêmement dangereuses. La charge psycho-sociale, le stress permanent, les exigences physiques imposées ainsi que l'absolue disponibilité, jours et nuits, telle que visée aux articles 125 et 126 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en font un métier sécuritaire spécifique. Dans certains cas la police constitue le dernier garant, parfois même substitutif aux autres services, pour l'autorité pour assurer l'ordre public. En tant qu'émanation de la force publique, les



policiers sont en plus les cibles privilégiées de ceux qui, pour quelque raison que ce soit, tentent à déstabiliser la société. ».

En ce qui concerne la suppression des « jours de maladie » au sein de la Fonction publique, il faut constater – vu notre statut sui generi (spécifique) – que nous ne sommes pas concernés pour le moment.

Nous comptons sur le ministre de l'Intérieur pour qu'il fasse le nécessaire afin de protéger notre statut de Fonctionnaires de police, vu le caractère très spécifique de notre mission de sécurité.

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952

